

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 25 janvier 2021 à 18 h 30

Présents : Jean Pierre LAPORTE – Roger HALEGOUET – Martine CARRIER – Yannick MARCHAL – Nicole DJIANN – Dominique POUGET-TIRION – Brigitte QUERE – Lysiane FREMON – Thierry BERRES – Jean Luc SAUTEL - Grégory THERAUBE - Marjorie GERMAIN – Stéphanie PREVOST – Daniel MORSELLI – Eric BOISSIN – Corinne LARCHER - Pauline BOISSIN – Albert MOZZATI – Régine MARCY –

Aucune procuration

Marjorie GERMAIN et Pauline BOISSIN ont prévenu le maire qu'elles auraient du retard.

Marjorie GERMAIN est arrivée au début du 5^{ème} point – Pauline BOISSIN a été absente pendant toute la séance.

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour :

Le maire présente ses vœux au Conseil Municipal

1) Rétrocession terrains secteur agricole H687 H661 et H692

Le conseil municipal précédent a acquis en 2019 par la procédure de biens sans maître trois parcelles agricoles H661 de 2a03ca, H687 de 3a77ca et H692 de 3a20ca qu'il décide de rétrocéder à Monsieur BESSET Jean-Pierre pour la somme de 346,80€ (coût de l'acte administratif)

Approuvé à l'unanimité – absentes Marjorie GERMAIN et Pauline BOISSIN

2) Modification statutaire de la CdC Beaume-Drobie suite prise de compétence « gestion et animation de l'Espace Naturel Sensible et du site Natura 2000 – Vallée de la Beaume et de la Drobie

La CDC Beaume-Drobie reprend cette compétence et doit donc modifier ses statuts afin de permettre cette opération

Approuvé à l'unanimité - absentes Marjorie GERMAIN et Pauline BOISSIN

3) Approbation rapport d'activité 2019 du SICTOBA

Documents envoyés à tout le conseil après la convocation du CM. L'approbation est désormais obligatoire

Qualité des services publics du SICTOBA présentée par le maire.

Approuvé à l'unanimité - absentes Marjorie GERMAIN et Pauline BOISSIN

4) Approbation rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Pays Beaume-Drobie

Le maire présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public

Approuvé à l'unanimité - absentes Marjorie GERMAIN et Pauline BOISSIN

5) Convention avec EPTB mise en œuvre du projet de restauration de la continuité écologique sur le seuil de l'Alune

Le barrage de l'Alune construit initialement pour permettre l'alimentation en eau potable de la commune a été abandonné en 2017 (délibération du 10 avril 2017). Les services de l'état demandent une remise en état du site avec arasement du barrage et suppression du seuil situé en aval. L'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB) en assurera la mise en œuvre.

Estimation du coût des travaux : 30 000€ - Prise en charge par subventions à hauteur de 80%

Approuvé à l'unanimité - absente Pauline BOISSIN

6) Convention permanente avec ADN passage de la fibre sur terrain communal

Le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) met en œuvre le déploiement du réseau public de fibre optique ADN. Il sollicite de la commune de Lablachère l'autorisation de réaliser les travaux d'installation sur sa parcelle F282. A cet effet, une convention d'autorisation d'accès pour l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique doit être signée entre ADN et la commune de Lablachère

Le Conseil donne au Maire autorisation permanente de signer ce type de convention le temps de son mandat.

INTERVENTIONS :

Thierry BERRES : Est-ce que cela entraîne une servitude ? ; **NON**

Jean Luc SAUTEL : mode d'installation ? ;

Martine CARRIER : précise que le processus d'installation est en partie aérien sur les poteaux existants et en partie sous terre. La commune prépare les gaines et le local technique est terminé.

Régine MARCY : quel est le coût si l'enfouissement était complet sur la commune ?

Martine CARRIER : ce n'est pas possible le coût serait trop important.

Le quartier Cédac ne sera pas desservi dans un premier temps de même pour les maisons très isolées et notamment les résidences secondaires

Approuvé à l'unanimité - absente Pauline BOISSIN

7) Demande de subvention « Coup de Pousse 2021 » pour la calade de l'église St Julien au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Dans la continuité de la réfection de la calade de l'église St Julien, il sera intégré une disposition artistique de 9m². Le montant de cette prestation s'élève à 4 584€ HT et sera subventionnée par le Parc Naturel Régional à hauteur de 60%. Il est rappelé qu'une grande partie de la calade sera réalisée par les employés communaux.

Approuvé à l'unanimité - absente Pauline BOISSIN

8) Modification des limites de l'agglomération de Lablachère sur les RD4 et RD207

Le lotissement le Castellet va être créé route de Payzac, l'urbanisation de Lablachère s'est densifiée route de Planzolles. Il apparaît nécessaire de modifier les limites d'agglomération permettant en outre de sécuriser ces zones (limitation à 50km/h). L'agglomération est déplacée route de Planzolles jusqu'au lieu-dit Pagès et

A environ 150m en direction de Payzac.

- Sens croissant des PR : sortie au PR36+1456
- Sens décroissant des PR : entrée au PR36+1456

De même sur la RD207 route de Payzac

- Sens croissant des PR : sortie au PR 0+175
- Sens décroissant des PR : entrée au PR 0+155

Autorise le maire à déplacer par arrêté les panneaux

Approuvé pour 17 – 1 abstention Eric Boissin - absente Pauline BOISSIN

9) Demande de subvention DETR – Région – Département - Agence de l'eau pour travaux réfection canalisation eau potable chemin de l'Estrade

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Dans le cadre de l'étude diagnostic du réseau d'eau potable du 4 mars 2020, il a été préconisé le renouvellement de conduites d'eau potable avec priorité aux conduites en fonte posées avant 1970. La commune a déjà renouvelé une partie des conduites sur le haut-service, sous le chemin de Vinchannes. Il subsiste notamment des conduites à renouveler sous le chemin de l'Estrade. Ces dernières sont sujettes à des casses provoquant des fuites importantes.

Un avant-projet réalisé par le cabinet Rhône Cévennes Ingénierie à Aubenas (07) indique un montant des travaux de : 250 000€ HT.

DEPENSES	RECETTES		
<i>Travaux d'amélioration de la qualité de l'eau potable chemin de l'Estrade : 250 000 €</i>	<i>DETR</i>	40%	100 000€
	<i>Agence de l'Eau</i>	30%	75 000 €
	<i>Département :</i>	10%	25 000€
	TOTAL :		200 000€
	<i>Financement communal :</i>		
	<i>Emprunt :</i>		50 000€
	TOTAL :		250 000€

Jean-Luc SAUTEL : Reste-t-il des branchements en plomb ?

Dominique POUGET : Non tous les branchements plomb ont été remplacés. S'il en reste, ils ne sont pas connus.

Corinne Larcher : est-ce que ce financement apparaissait lors de la présentation à la commission ?

Martine Carrier : non ce n'était qu'une présentation de projets ; le financement sera abordé lors d'une prochaine commission

Approuvé à l'unanimité - absente Pauline BOISSIN

10) Création de deux postes agent de maîtrise à temps complet suite à promotion interne

Il s'agit de dossiers de promotion interne soumis à la CAP du centre de gestion de gestion de l'Ardèche, 2 agents ont été promus agent de maîtrise à temps complet sont actuellement sur liste d'aptitude, il serait souhaitable de procéder à la création de 2 emplois d'agent de maîtrise à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi. Personnel concerné : un agent technique et une ATSEM. Il s'agit d'un changement de catégorie et non d'une création de poste.

Jan Luc Sautel : est-ce une promotion due à l'ancienneté ?

Christine VAILLE : non à la qualification suite à formation

Approuvé à l'unanimité - absente Pauline BOISSIN

11) Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non-complet de 29 heures hebdomadaires suite à promotion interne

Il s'agit d'un dossier de promotion interne soumis à la CAP du centre de gestion : 1 agent a été promu agent de maîtrise à temps non complet ; actuellement il est sur liste d'aptitude. Il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 29 heures 00 minutes, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Il s'agit d'une ATSEM

Approuvé à l'unanimité - absente Pauline BOISSIN3

12) Autorisation pour des bons cadeaux Noël au personnel

Régularisation pour les bons cadeaux de 50€ à utiliser auprès des commerçants de Lablachère, offerts au personnel de la Mairie en remplacement de l'arbre de Noël annulé en raison du COVID. Les commerçants concernés ont tous donné leur accord.

Corinne LARCHER : Pourquoi seuls les commerçants de Lablachère sont concernés

Le Maire : c'est une volonté politique de privilégier le commerce local dont l'économie est très impactée par les effets de la pandémie.

Approuvé à l'unanimité - absente Pauline BOISSIN

13) Equipement informatique de l'école

Le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports bénéficie d'un volet continuité pédagogique au titre de l'axe « compétitivité » du plan de relance dédié au numérique pour l'éducation.

Les dépenses éligibles sont :

- équipement de classes
- équipement mutualisables pour l'école
- équipement du bureau de direction
- investissement sur les réseaux dans la limite du périmètre de l'école.

Le montant du financement en considération est plafonné à 3 500€ par classe, soit 2 450€ de subvention si le taux est à 70% ou 1 750€ si le taux est à 50%.

M. Le Maire propose le projet construit conjointement par la commune et l'équipe pédagogique sur la base d'un diagnostic partagé et du plan de relance dédié au numérique pour l'acquisition d'un équipement informatique : pack tablettes et PC portable. Le coût prévisionnel des équipements informatiques est estimé à 10 000€

Subvention sollicitée auprès de l'Etat : 70%

Approuvé à l'unanimité - absente Pauline BOISSIN

14) Demande de subvention pour des abris vélos et des racks

La CDC a demandé de regrouper les commandes qui seront effectuées par leur soin.

Nous avons commandé 2 Abris et 5 racks

Eric Boissin : Voir les implantations et faire le point avec ceux livrés sur Joyeuse en 2020 pour Lablachère

Le Maire : les commandes seront maintenues et s'il y a un surplus on en fera bénéficier les autres communes si besoin

Jean Luc Sautel : quand est-il des abris sécurisés pour les vélos électriques ?

Daniel MORSELLI : Ceux prévus sont sécurisés et permettent de laisser les vélos électriques

Question générale : ou seront posés les abris et les racks ?

Le Maire : un abri sur l'aire de covoiturage, un autre au plus près des arrêts transports en commun, les racks : mairie, écoles, Julienne Marcy

Approuvé à l'unanimité - absente Pauline BOISSIN

Questions diverses

- Compétence MOBILITE

La CdC va devoir se positionner pour le 31 mars 2021 sur une nouvelle compétence Transport-Mobilité. Constitution d'un groupe de travail qui se réunira le 4 février 2021 afin de travailler sur ces thèmes. Jean-Luc SAUTEL est volontaire pour faire partie de ce groupe de travail.

Jean Luc Sautel : sujet déjà évoqué dans le groupe de travail avec Roger Halegouet et Corinne Larcher, pour cette raison il est volontaire pour faire partie du groupe

- Coupure de courant prévue le 9/2 entre 9h et 13h10

- Le Castellet

Présentation du dossier par Daniel Morselli sur projection vidéo - 20 logements locatifs et 9 terrains proposés à la vente pour construction. Il s'agit d'un projet privé mené par ADIS

Brigitte Quéré : qu'en est-il des logements pour handicapés ?

Réponse du Maire : s'agissant d'un projet privé, nous ne pouvons pas intervenir mais nous allons nous renseigner

- Recensement population

Chiffres Insee au 1.01.21 – population Municipale 2 174 – totale 2 209

- Contrat emphytéotique administratif calade Notre Dame

Proposition de l'association Diocésaine de VIVIERS de mettre à disposition de la commune par bail emphytéotique l'esplanade de la basilique dont elle est en partie propriétaire pour création d'un parc public de stationnement et d'un accès sécurisé - lecture du projet par le Maire.

Le conseil n'est pas favorable à la signature de ce bail.

Albert Mozzatti estime que l'entretien de la Basilique est déjà très lourd et est suivi en ce sens par l'ensemble du Conseil Municipal

- Questionnaire « réserve citoyenne »

Travaillé par la commission Jean-Luc, Roger et Corinne, Il a été diffusé au CM pour avis le 2 janvier puis par un rappel le 14 janvier 2021 – Des nouvelles observations ont été formulées nécessitant une nouvelle étude de ce questionnaire. Une fois abouti, ce questionnaire sera diffusé sur les réseaux sociaux et dans le prochain bulletin municipal

- **Correspondant DEFENSE ET SECURITE**

Depuis 2001, dans chaque municipalité un correspondant défense et sécurité peut être nommé au sein du conseil municipal. Le but est de développer le lien armée nation et avec un souci de proximité d'associer tous les citoyens aux questions de défense. Le Maire a fait appel à volontaires le 22 décembre 2020 auquel ont répondu Stéphanie Prévost, Yannick Marchal et Thierry Berres. Stéphanie a été choisie par le maire. La Délégation Militaire Départementale de l'Ardèche n'a pas encore donné sa réponse.

- **Lablachère et la CdC**

Le Maire fait l'historique du contentieux Lablachère/CdC Beaume-Drobie :

A l'origine aucun membre de la majorité du CM n'est élu à l'exécutif de la CdC Beaume-Drobie. Au contraire, Eric Boissin, conseiller municipal minoritaire, se réclamant de l'opposition en se revendiquant du collectif Egal est élu vice-président. Il ne peut donc pas légitimement représenter la majorité élue par les électeurs. Malgré cela, le maire n'a jamais contesté le statut d'Eric Boissin élu démocratiquement par le conseil communautaire.

De fait, Lablachère ne pouvait prétendre être présent ni à l'exécutif ni statutairement au bureau (un seul représentant par commune).

A partir de ce constat le maire n'a cessé de réclamer la présence d'un représentant de la majorité au sein de la gouvernance de la CdC.

Des pressions ont donc été exercées sur les élus et Lablachère a menacé de quitter la CdC Beaume-Drobie pour rejoindre une CdC limitrophe.

Le président de la CdC a proposé dernièrement de créer un poste de délégué conseiller au niveau de l'exécutif et qui pourrait être attribué, après un vote communautaire, à la commune de Lablachère.

Ce compromis est de nature à régler le contentieux entre les deux collectivités et permettre enfin de travailler pour le bien de la collectivité.

Le Maire propose la candidature de Thierry Berres qui possède les qualités pour assurer ce poste et présente l'avantage d'être un homme de consensus.

Si ce candidat est élu par le conseil communautaire, il aura la charge de la Mobilité et de l'étude du schéma Vélo dans le sud Ardèche.

*Roger Halegouet : demande que chaque membre du Conseil donne son avis de manière démocratique
Le Maire approuve et soumet sa décision à l'ensemble du conseil municipal.*

Jean Luc Sautel demande pourquoi Thierry a été choisi

Le Maire : il a été choisi pour ses compétences, parce qu'il s'est imprégné déjà de la fonction offerte à ce poste, mais aussi parce qu'il s'est beaucoup investi dans ses activités d'élu communal et intercommunal. Enfin, c'est un homme de consensus, respecté et reconnu et qui sera accepté des instances intercommunales.

Corinne Larcher : il y a déjà un élu à la CDC : Eric Boissin. Je précise également que tout cela a manqué de transparence et de démocratie.

Le Maire : J'ai développé à l'instant la raison pour laquelle je considérais qu'Eric Boissin n'avait pas la légitimité pour représenter légitimement la majorité du conseil. Transparence non puisque l'épreuve de force entre le Maire et la CdC a toujours été publique et a même fait l'objet d'articles de journaux. Si le Maire n'a jamais vraiment abordé le sujet sur le fond c'est que nous étions dans une période préliminaire et qu'à ce stade aucune décision importante ne devait être prise. S'il y a eu manque de démocratie dans cette affaire c'est plutôt en amont des élections intercommunales lorsque la liste des futurs vice-présidents était publique avant que ceux-ci soient élus.

Corinne Larcher : Y aura-t-il une indemnité ?

Le Maire : Aucune idée

Thierry Berres : les indemnités n'entrent pas en ligne de compte dans ma décision de me présenter à ce poste.

Eric Boissin : le Maire de Lablachère a été invité à un bureau en Octobre et pouvait être invité au sein de cette instance.

Le Maire : Le maire a été invité à assister à une réunion de bureau en octobre à laquelle il n'a pas pu se rendre. Néanmoins il ne s'agit que d'une invitation informelle puisque les statuts de la CdC ne prévoient qu'un seul représentant par commune au bureau or Eric Boissin y siège déjà.

- **La distribution des colis de Noël (173 colis) et les cartes de remerciement**

Beaucoup de bénéficiaires ont répondu merci et sont ravis du colis. Un grand merci au CCAS pour le travail accompli et le choix des colis.

- **Le site internet**
Il devait être effectif aujourd'hui. La personne chargée de ce site chez Zéfyx a eu un gros souci personnel et les dernières modifications seront effectuées dès demain. Le budget de 2750€ a été respecté.
Mes remerciements à la commission communication et particulièrement à Nicole pour l'énorme travail réalisé dans ce domaine.
- **Jean-Luc Sautel** nommé par l'Association des Maires de France au comité départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires.
- **Humusation**
Lecture d'un courrier d'une personne qui a choisi l'humusation comme sépulture – cette pratique n'est pas légale en France actuellement
- **Règlement intérieur au prochain conseil**
- La loi oblige les CM à établir un règlement intérieur – un modèle vous sera proposé afin de pouvoir voter ce règlement au prochain conseil. Ce document doit être réalisé dans les 6 mois après les élections.
-
- **Proposition de motion train de nuit Nîmes – Clermont – Paris**
Le réseau actuel est un frein au retour du train de nuit – Appel du collectif des Usagers des transports du Haut Allier et le collectif Oui au train de nuit
Demande d'entretien des voies afin de permettre la circulation de ce train
Sera délibérée au prochain conseil.
- **Vente terrains Serre de varlet à la CdC**
Parcelle 282 Ex terrain MARCY acheté en 2017 pour 85 000€ (1ha77a69ca) plus 2032,34€ frais notaire
Parcelle 286 terrain communal 3h05a65ca – valeur inconnue – discussion en cours – rdv avec la CdC le 4 février 2021
La CDC voudrait acquérir ces terrains – réunion prévue la semaine prochaine pour discuter la surface et le prix

TOUR DE TABLE

Roger Halegouet : travaille actuellement avec C. Larcher et les parents d'élèves sur l'aménagement de la cour de l'école : végétalisation et pose de sol adapté.

Yannick Marchal : En ce qui concerne les chemins et Dolmens, plus la maîtrise du projet qui risque de s'éteindre pour des raisons financières (St Paul le Jeune, Lablachère)
Ordures ménagères : Il faudra prévoir l'aménagement du CAMSI.

Thierry Berrès : En ce qui concerne le marché, le projet ICI C'EST LOCAL repoussé en raison du COVID sera lancé à Lablachère le 7/2/2021.

Les communes concernées par ce label national sont les Vans, St Paul le Jeune, Joyeuse et Lablachère qui sera Pilote 07.

Jean Luc SAUTEL : demande la sécurisation de l'aven du Remejadou. Il y a déjà eu des accidents qui se multiplieront si on ne fait rien.

Brigitte Quéré : a assisté à la réunion pour la création d'une MARPA par la MSA à Beaulieu qui accueillera 22 personnes âgées autonomes.

Corinne Larcher :

Demande a-t-on changé les clés des salles qui étaient accessibles aux associations ?

Réponse : il y avait un nombre considérable de clés dans la nature, certaines associations les conservaient et cela rendait la gestion incontrôlable. Les nouvelles serrures sont sécurisées et les clés ne peuvent être dupliquées. Les salles restent à la disposition des associations qui comme auparavant doivent se présenter à la mairie pour obtenir les clés et les rapporter après utilisation.

Les toilettes publiques ne sont pas entretenues ;

Le Maire et Daniel Morselli ont donné des instructions au personnel technique de les entretenir plus souvent.

Régine MARCY : Piscine : elle rappelle qu'une course virtuelle a actuellement lieu et donne lieu à appel aux dons. Ces dons peuvent éviter l'augmentation des prix pour les communes.

Observation : nous sommes bien conscients des difficultés de la piscine, Le message a été diffusé sur le site Facebook de la commune et partagé plusieurs fois.

Albert MOZZATTI : l'ADMR met en place un moyen de transport pour faciliter la vaccination des personnes de plus de 75 ans vers les différents centres.

Observation : L'information a été relayée par le site Facebook de la mairie

D'autre part, il confirme l'anarchie qui régnait au niveau de l'occupation des salles et de la multiplication des clés.

Eric BOISSIN : En ce qui concerne la Perle d'Eau aucune aide ne sera faite de la part des Services de l'Etat sollicités. La CDC Beaume Drobie et les communes devront se débrouiller seules.

Actuellement elle n'est ouverte que sur prescription médicale et la fréquentation est infime. L'endettement a baissé du fait de la fermeture mais il va falloir payer 100 000€ de diverses facturations prochainement.

Par ailleurs la mairie a donné aujourd'hui son accord pour la pose d'un 2^{ème} compteur pour séparer l'assainissement de la consommation d'eau ce qui permettra des économies. Exceptionnellement ce compteur sera posé à l'intérieur du bâtiment afin d'éviter des frais d'installation trop onéreux.

Daniel MORSELLI : rappelle que les dossiers d'urbanisme sont consultables en mairie auprès de Laetitia ou à son bureau à l'étage.

Deux recours contre l'agrandissement de NETTO ont été déposés par Carrefour et Lidl, mais le permis de construire a été validé.

Les travaux de l'aire de covoiturage débuteront le 27/1/2021.

Nicole DJIAN : dès que le site sera terminé il faudra envisager la parution du 3^{ème} bulletin municipal et prévoir une commission communication aux alentours du 10/2.

N'a pas perdu de vue l'installation des panneaux d'affichage et transmet le dossier des implantations à Daniel Morselli.

Elle remercie tous ceux qui ont contribué à la mise en place du site.

Martine Carrier : 11 membres du CM ont assisté à la commission Finances

Projets débattus pour un montant estimé à 507 000€ subventionné à hauteur de 41 000€

Il n'y aura pas d'emprunt, seule une ligne de trésorerie sera mise en place avant remboursement + subvention

La séance est close à 21 h 30

Nicole DJIANN
Secrétaire de séance

